

DECISION SUR LA SITUATION EN SOMALIE
Doc. EX.CL/106 (V)

Le Conseil exécutif :

1. **SE FELICITE** des progrès enregistrés lors de la Conférence sur la réconciliation nationale de la Somalie, organisée à Mbagathi (Kenya) ;
2. **INVITE** les dirigeants somaliens à collaborer étroitement avec le Comité de Facilitation de l'IGAD et à respecter la date limite du 31 juillet 2004, pour la formation d'un gouvernement en Somalie, et à assister à la réunion ministérielle du Comité de facilitation de l'IGAD, qui aura lieu le 15 juillet 2004 à Nairobi (Kenya) ;
3. **EXHORTE** les dirigeants somaliens encore en Somalie à se rendre rapidement à Nairobi afin de participer aux travaux de la Conférence de réconciliation. A cet égard, le Conseil **REITERE** la détermination de l'Union africaine à mobiliser la communauté internationale en vue d'imposer des sanctions ciblées aux chefs de factions coupables de compromettre délibérément le processus ;
4. **SE FELICITE** des efforts inlassables fournis par le Kenya et les autres pays membres de l'IGAD en vue de restaurer la normalité, la paix et la stabilité en Somalie ;
5. **DEMANDE** aux donateurs de fournir des fonds durables pour que la Conférence sur la réconciliation puisse atteindre ses objectifs ;
6. **EXPRIME** sa gratitude pour le travail que fait le Groupe de suivi de l'ONU créé conformément à la résolution 1519 (2003) du Conseil de sécurité du 16 décembre 2003 et **DEMANDE INSTAMMENT** au Groupe de suivi de poursuivre ses enquêtes sur les cas de violation de l'embargo sur les armes et d'explorer la possibilité de déployer un mécanisme de surveillance du front de mer et de l'espace aérien somaliens et de ses frontières afin de renforcer l'application de l'embargo sur les armes ;
7. **REITERE** la volonté de l'Union africaine de déployer en temps opportun, une Mission d'observation militaire pour appuyer les conclusions de la Conférence de réconciliation et la transition en Somalie ;
8. **SE FELICITE** des efforts déployés par les institutions des Nations unies ainsi que les ONG pour apporter l'assistance humanitaire

qui fait cruellement défaut aux communautés affectées par la guerre dans des conditions d'insécurité en Somalie.

9. **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations unies et à la communauté internationale de soutenir le Gouvernement somalien qui sera issu de la Conférence de Nairobi pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de reconstruction du pays ;